



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE EXPOSITION ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU- TOURAIN ET LA COMMUNE DE LUYNES	Décision 09/07/2025 N° DGS/2025/059

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2025/2026,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine représentée par Madame Sophie TUBIANA en qualité de Présidente du Syndicat Mixte de gestion du parc, une convention de mise à disposition de l'exposition intitulée « 1001 VIES DES TROGLOS » qui aura lieu du 22 avril au 23 mai 2026 dans la salle d'exposition du Centre Culturel La Grange à Luynes.

Article 2 :

Cette mise à disposition composée de 15 panneaux, est consentie à titre gracieux, étant précisé que la commune prendra à sa charge le transport, l'installation et le démontage ainsi que les frais d'assurance de clou à clou.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 15 JUL 2025

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 15 JUL 2025

Fait à LUYNES, le 09 juillet 2025

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250709-DGS_2025_059-AR

